

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2011-236 du 25 octobre 2011 portant nomination d'un expert  
auprès de la Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux**

NOR : ETSM1130807S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5311-1, L. 5311-2, R. 5212-7 à R. 5212-11,  
D. 5321-7 et suivants ;  
Vu la décision DG n° 2011-36 du 3 mars 2011 portant nomination d'experts auprès de la  
Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. NICOLETTI (Antonino) est nommé expert auprès de la Commission nationale de sécurité sanitaire des dispositifs médicaux, à titre complémentaire pour l'année 2011.

Article 2

Le directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 25 octobre 2011.

Pour le directeur général et par délégation :  
*La directrice générale adjointe,*  
B. GUÉNEAU-CASTILLA